

25/04/2024

Procédure d'attribution des CDE

Ecole doctorale Biologie Santé et les laboratoires
associés

Réaliser un doctorat

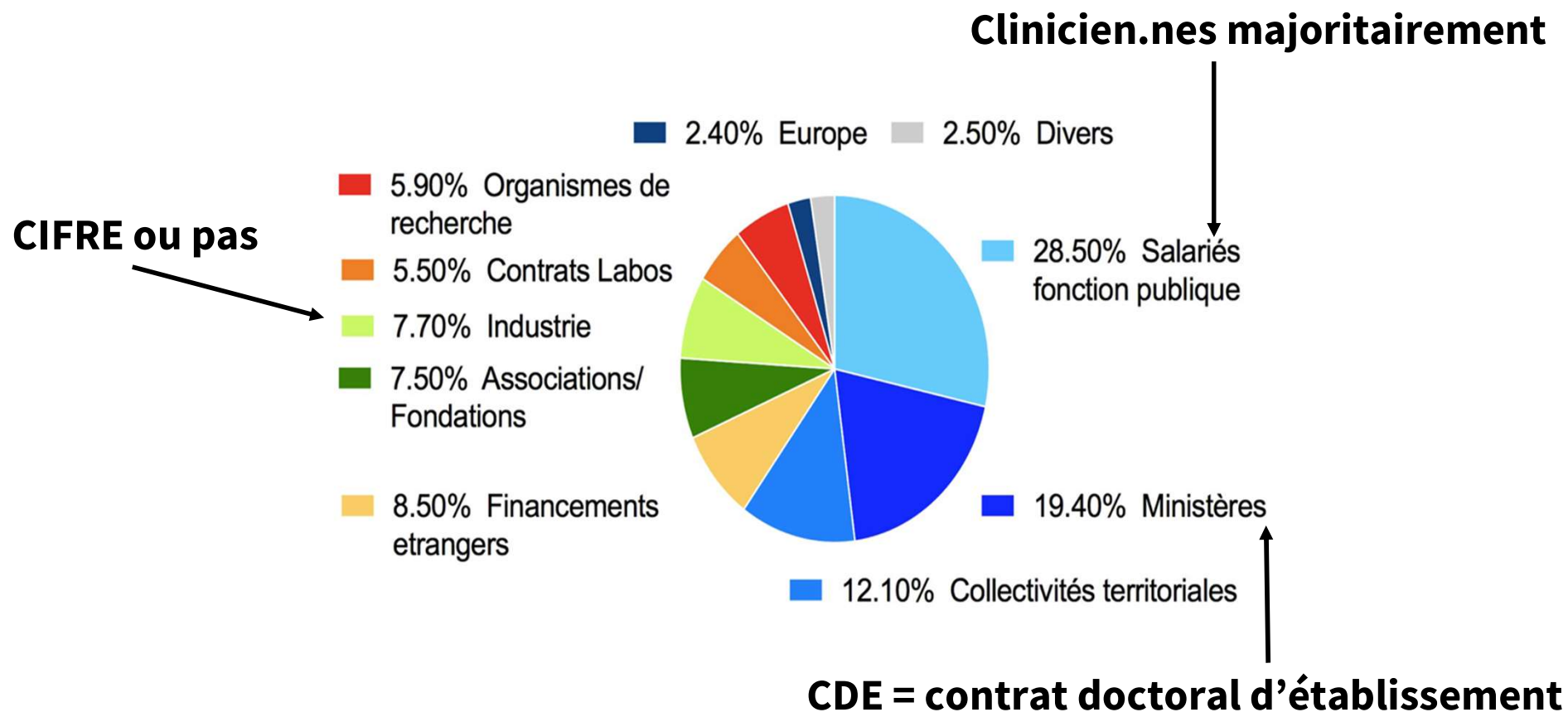
- Formation par la recherche
- Travail de production scientifique originale (expérimentale, clinique, analyse de données, méthodologie)
- Acquérir des compétences disciplinaires et transversales
- Une première expérience professionnelle



➤ **Contrat doctoral** = Contrat de travail avec un engagement financier sur 3 ans

➤ **charte du doctorat (droit et devoir)**

La nature des Contrats doctoraux (CD) à l'ED BS



Pour les scientifiques, 1/3 obtiennent un CDE

Le rôle de l'école doctorale

- Admission - **Etablit une politique d'admission des doctorants**, fondée sur des critères explicites et publics (Règlement Intérieur) : **CDE et autres CD**
- Formation et suivi de la thèse - Propose aux doctorants des activités de formation «disciplinaires»
- Soutenance - En cohérence avec les textes de loi, défini les critères permettant la soutenance de la thèse - En lien avec le doctorant et son équipe encadrante, organise la soutenance de thèse

Politique d'attribution des CDE à Nantes université

- Depuis 2023 : décision de l'établissement, les CDE sont fléchés vers les Unités de recherche sur la base du nombre d'HDR.
- **L'ED reste garante du niveau académique des candidat.es**

Les principes la procédure

- Validée par le conseil de l'EUR (DU) en octobre 2023.
- Maintenir à l'échelle du site, une grande qualité du niveau académique
- Avoir des critères communs partagés par toutes les unités
- Une évaluation des candidatures par des instances extérieures aux UR

CDE en 2024

Laboratoires	ED	2024	Remarques
crci2na	BS	4,0	
inst_thorax	BS	2,0	
cr2ti	BS	2,0	
rmes	BS	2,0	CD M4R
incit	BS	1,0	
iicimed	BS	1,0	
phan	BS	0,0	
us2b	BS	1,5	3 CD financés
tens	BS	0,0	
sphere	BS	1,0	
target	BS	0,0	CD M4R

La procédure

- **Janvier au 29 mars : Appel aux sujets dans les laboratoires**
- **1er avril au 19 avril : Validation des sujets par l'Ecole Doctorale**
- **19 avril au 20 mai : Candidatures**
 - un CV mentionnant clairement les notes et classements
 - les attestations de classements et relevés de notes
 - Résumé du projet de recherche de Master 2
 - Lettre de motivation
- **20 mai au 31 mai minuit : Pré-sélection par l'équipe encadrante (TEBL)**
- **3 juin au 17 juin : Finalisation du dossier**
projet de thèse (2 pages) + dernières notes et classements
- **Le 24 juin : étape d'admissibilité**
- **1 et 2 Juillet: Phase audition**
- **3 juillet:** L'ED transmet le classement aux directions des laboratoires
- **Le 4 juillet,** les DU valident les lauréat.es et soumet les noms à l'établissement
- **Le 5 juillet,** l'établissement valident
- **Le 5 juillet,** communication aux candidat.es

Admissibilité

- Un classement des candidatures est effectué par la commission recherche de l'ED.
- **L'admissibilité est indispensable pour obtenir un CDE**
- L'ED retiendra en 2024 autour de 26 candidatures. Ajustable.
Pas de quota appliqué pour ajuster le nombre d'auditions et le nombre de CDE par unité.
- Les critères du classement sont : dossier académique (**environ dans le premier tiers du Master 2**); bonne adéquation entre le parcours du candidat.e/sujet de thèse; motivation. *Les notes de M1 peuvent départager des candidat.es proche de la barre- une lettre de motivation peut faire la différence*
- L'école doctorale convoquera les candidat.es retenu.es
- Si parmi les admissibles, une unité ne remplit pas son quota, une épreuve de septembre pourra être organisée devant le même jury.

L'audition

- Un jury unique, mixte (interne/externe à NU, diversité des expertises, parité H/F) auditionne les candidat.es et les classe, sans ex aequo, quel que soit leur choix d'affectation. Composition pilotée par la commission recherche de l'ED. Tous les jurys signent une charte déontologique (objectivité, gestion des conflits d'intérêts...)
- **Le classement** des candidat.es éligibles prend en compte l'audition et la note académique (**60% et 40%** de la note respectivement). **De 1 à ... au plus 26**
- Si le jury considère qu'un.e candidat.e **ne remplit pas les critères d'entrée en doctorat, il/elle sera déclarée non-éligible à la suite de l'audition et ne sera pas classé.e.**

Modalités

- **Lieu** : sur site, salle et heure communiquées lors de la convocation officielle par mail
- **Durée entretien** : 25 minutes. À huis clos
- **Présentation** : 10 minutes précisément. Il est demandé de se présenter et d'exposer son sujet et stage de M2 (env 3-4 min), puis d'exposer son projet de recherche (env 5-6 min)
- **Discussion-questions** : 15 minutes précisément, modérées par un modérateur
- **Visioconférence** : possible, à la condition de se signaler et de réaliser un test technique en amont. En cas de dysfonctionnement technique le jour de l'audition, l'ED ne pourra en être tenue responsable.
- **Langue** : français ou anglais
- **Support** : ppt/pptx (Mac ou PC) **ET** pdf (si souci avec ppt/pptx)

Critères de l'audition

- Le jury veut évaluer la capacité du ou de la candidat.e à effectuer un thèse, **pas une évaluation du sujet**
- **Formation et expérience de la recherche**, particulièrement : l'adéquation du profil du candidat avec les compétences disciplinaires et techniques requises pour le sujet
- **La compréhension et l'appropriation de la question scientifique:**
 - **Comprendre et transmettre la question scientifique** : pourquoi c'est important!
 - le choix de la stratégie expérimentale : comment on répond à la question
 - Recul / critique / verrous envisagés
 - **Aussi vrai pour le M2 que pour le projet**
- **Aptitudes pédagogiques**, permettant d'exposer très clairement son sujet et de le défendre.

Les atouts :

Maitrise de la bibliographie

Transmettre l'enjeu

Recul/critique

Aptitude à répondre aux questions

Rigueur scientifique (pas un exercice de communication)

Du classement à l'obtention du CDE

- La présence sur la liste des candidat.es éligibles est une condition sinequanone pour obtenir un CDE
- les DU s'engagent à respecter le classement émis par l'ED (admissibles pour un CDE) pour abonder leur quota de CDE. **Le/ la DU désigne le ou les candidat.es les mieux classés de son laboratoire.**
- De fait, un.e candidat.e classé.e **dans les 13 premiers n'a pas la garantie** d'être lauréat.e d'un CDE, cela dépend de son interclassement par rapport aux autres candidat.es au sein de son unité
- Dans le cas où le/la candidat.e a obtenu un CD (nominatif) d'une autre source (FRM, Région, ITMO ...), alors le/la DU suit l'ordre de sa liste.

Exemple : concours 2023

- 34 dossiers reçus
- Classement des dossiers avant l'oral : notes de M2
- Ajustement avec notes de M1 et motivations (1 cas de repêchage)
- 24 candida.tes invité.es, 23 se sont présenté.es
- La majorité dans le 1/3
- Des exceptions avec la prise en compte du M1
- Pas d'application du percentile mais analyse du dossier complète
- **Sur les 23, au bout du compte, 22 font une thèse à NU**

IN

U